

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE LAON
CANTON DE MARLE

**COMMUNE DE
FROIDMONT-CO HartILLE**

Mairie : 1 rue de Grandlup
02270 Froidmont-Cohartille
Tél. : 09.60.53.73.78

Mél. : mairie.froidmont-cohartille@wanadoo.fr



N° 2019/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 juin 2019 :

Le dix-sept juin deux mille dix neuf à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni à la mairie le Conseil Municipal de la commune de Froidmont-Cohartille, sous la présidence de Monsieur le Maire, François NUYTTEN puis de M. Yves COURAUD.

Présents (5) : François NUYTTEN, Vincent DOYET, Yves COURAUD, Gérald FITOS, Benoit ODENT, Jean-Charles BRAZIER, ~~Thomas NUYTTEN,~~

Absents excusés et pouvoirs (2) : Caroline BRAZIER à Jean-Charles BRAZIER, Xavier SAWCZYSZYN à Benoit ODENT.

Secrétaire de séance : Gérald FITOS

 NOMBRE DE MEMBRES :	
- en exercice :	09
- présents :	05
- votants :	07

Date de convocation : 06 juin 2019	
Date d'affichage : 13 juin 2019	

Décision sur l'acceptation d'un projet éolien sur la commune et choix de la société

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de prendre la décision sur ce projet et de choisir la société.

En effet, il rappelle que la société Nordex est venue en mairie lors du dernier conseil municipal du 2 mai, présenter ce projet éolien situé en dehors des 15 kilomètres de la Cathédrale de Laon.

Dans un second temps, M. le Maire indique avoir reçu une offre de la société Eurocape New Energy et la présente aux élus.

Afin que le conseil municipal se positionne sur ce projet, le Maire donne la liste des propriétaires concernés pour ce projet éolien :

- M. Cédric NUYTTEN, Mme NUYTTEN Rosine, M. NUYTTEN Christian sur la parcelle ZD 7
- M. Guy PIERCOURT sur la parcelle ZD 8
- Mrs Stéphane et Guy PIERCOURT sur les parcelles ZD 11 et ZD 14
- GFA la Grande Vallée sur les parcelles ZD 12 et ZD 13

Commune de Froidmont-Cohartille – Délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2019

- M. Francis CAPELLE sur les parcelles ZC 10 et ZC 40
- M. Jean-François CAPELLE pour les parcelles ZC 39 et ZD 4
- Mrs Christian et Cédric NUYTTEN pour la parcelle ZD 5

M. le Maire indique que M. Thomas NUYTTEN et lui-même ne pourront ni participer au débat ni prendre part au vote en raison de leur lien de parenté avec l'un des propriétaires.

M. le Maire donne donc la présidence à M. Yves COURAUD, adjoint.

M. COURAUD demande donc au conseil municipal de bien vouloir voter s'il le souhaite à bulletin secret ou à mains levées. Les élus décident de voter à mains levées ayant chacun donné leur point de vue. Dans un premier temps, les élus votent sur l'acceptation du projet puis sur le choix de la société retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (6 pour - 1 contre) des votants, décide :

↳ De se prononcer favorablement à la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX à poursuivre des démarches nécessaires à la réalisation du projet (observations du terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement ...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt.

↳ D'approuver et encourager le principe de l'implantation du projet sur la commune.

↳ D'autoriser M. Yves COURAUD, adjoint au maire à signer la convention d'occupation des chemins ainsi que les avis de remise en état correspondants aux chemins concernés.

Délibération adoptée à l'unanimité

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TRANSMISSION
EN PREFECTURE LE
ET PUBLICATION DU

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
François NUYTTEN

